

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
OUVERTURE DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE SARL DAV'TRAITEUR – FÊTE DE LA MUSIQUE MERCREDI 21 JUN 2023 Arrêté n°2023/163		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L.2212-1 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Sécurité Intérieure ;
VU la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures ;
VU la partie législative du Code de la Santé Publique et notamment l'article L.3321-1 relatif à la classification des boissons et l'article L.3335-4 relatif à l'ouverture d'un débit de boissons temporaire dans une enceinte sportive modifié par l'article 18 de la loi de Finances pour 2001 ;
VU l'arrêté préfectoral du 11 décembre 1990 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons dans le Calvados, modifié par l'arrêté préfectoral du 9 février 1993 ;
VU la réglementation du Code de la Santé Publique relative à la déclaration des débits de boissons entrée en vigueur le 1^{er} juin 2011 ;
VU la demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire présentée par Monsieur David PAGON gérant de la SARL DAV'TRAITEUR 6bis rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 14630 FRENOUVILLE, dans le cadre de la manifestation « la fête de la musique », qui aura lieu le mercredi 21 juin 2023 à Ifs ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur David PAGON gérant de la SARL DAV'TRAITEUR, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire à l'occasion de la manifestation « la fête de la musique », qui aura lieu le mercredi 21 juin 2023 à Ifs.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
- Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
- Le Service Culture de la Ville d'Ifs ;
- Monsieur David PAGON gérant de la SARL DAV'TRAITEUR.

Fait à Ifs, le 15 juin 2023



Le Maire,


Michel PATARD-LEGENDRE